

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18 Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires. A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^{ie}, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES

De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires. A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^{ie}, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Novembre 1874.

Bulletin politique.

LES ELECTIONS MUNICIPALES.

Il est impossible de donner un tableau complet des élections de dimanche dernier, dans les 37,000 communes de France. Ce jour-là, quatre cent vingt-huit mille conseillers municipaux ont été élus; on comprendra qu'il est difficile de classer par opinion un tel nombre d'hommes, d'autant que la plupart n'en ont aucune.

On ne peut se reconnaître qu'en partageant les communes en deux grandes catégories, les communes urbaines et les communes rurales, les villes et les campagnes.

Dans les premières le parti radical a triomphé, on ne saurait le nier. Chefs-lieux de département, chefs-lieux d'arrondissement, et même quelquefois chefs-lieux de canton ont donné aux listes radicales une majorité écrasante.

Nous nous y attendions. Nul n'ignore que, dans tous les grands centres, le parti républicain est parfaitement organisé. Il y a ses agents, ses moyens de propagande, sa presse, ses comités; le mot d'ordre est transmis rapidement, et la foule obéit. Là, bien des maires ont été révoqués, bien des conseils municipaux ont été suspendus ou ont vu leurs délibérations cassées par l'administration. L'autocratie de MM. de Broglie et de Fourtou y avait soulevé bien des colères en destituant les maires élus par les conseils. Les rancunes s'étaient amassées, et si elles ne se traduisaient pas au grand jour, on pouvait prévoir qu'elles attendaient l'heure du scrutin pour se manifester. Le parti radical n'avait pas renoncé à sa vengeance.

Il est facile de le constater au cri de triomphe qui échappe à la République française, au Rappel et, en général, à toutes les feuilles républicaines.

Là, dans ces villes, grandes ou petites, ce n'est pas la République conservatrice de M. Casimir Périer qui a triomphé, c'est la République radicale. Dans sa ville de Troyes qu'il croyait gouverner comme un fief, M. Casimir Périer a pu voir que sa liste « a été complètement battue », son journal le reconnaît; et partout dans les grandes villes, sauf quelques exceptions, la République conservatrice a été écrasée par la République radicale. M. Labadié lui-même, à Marseille, n'a pas été trouvé assez pur ou assez énergique; la démocratie est allée ailleurs choisir d'autres candidats.

Dans les communes rurales, les élections ont un autre sens.

Là, peu ou point de politique, et partant point de lutte. L'esprit local, l'esprit de clocher domine tout. La plupart des anciens conseils ont été réélus, avec quelques changements motivés, non par des opinions, mais par des questions de personne.

Le paysan attaché au sol, aimant sa commune dont les intérêts sont les siens, ne comprend pas que l'on mêle la politique dans les affaires locales. Il ne s'occupe pas de politique, mais il tient avant tout à la bonne gestion de la commune. Son but est de ne pas avoir trop de centimes additionnels; et pour lui le meilleur conseiller muni-

cipal sera toujours celui qui n'ajoutera pas de nouvelles charges à son budget.

Aussi, dans les communes rurales, avons-nous des élections assez bonnes. Nous n'y trouvons pas cet esprit de bouleversement qui se manifeste dans presque toutes les villes.

La grande masse de la nation, en un mot, a nommé des conseils où ne domine pas l'esprit révolutionnaire.

Est-ce à dire pourtant que nous devons chanter victoire?

Non, certes! car il ne faut pas oublier que ce sont toujours les villes qui entraînent l'opinion, et que les campagnards ne représentent, après tout, dans la politique, qu'un élément essentiellement passif. C'est des villes que part la propagande, c'est des villes que sort toujours le courant révolutionnaire; ce sont donc les villes qui sont à craindre.

Aujourd'hui encore, les campagnes restent éloignées des passions politiques; mais demain elles peuvent être gagnées à leur tour; nous en voyons des exemples dans les élections qui ont eu lieu pour la députation. Le péril n'est pas encore imminent; mais on ne saurait sans folie refuser de le voir.

Ne nous laissons donc prendre ni au chant de triomphe des feuilles républicaines qui ne veulent voir que les scrutins des villes, ni à la confiance des feuilles « conservatrices » qui sont rassurées plus que de raison par les élections des campagnes.

Pour bien juger, il faut voir l'ensemble: — et nous voyons que si les campagnes ne sont pas encore imbuës de l'esprit révolutionnaire, dans presque toutes les villes c'est le radicalisme qui l'emporte. Or, ne l'oublions pas, dans notre pays, ce sont toujours les villes qui à la longue créent l'opinion.

En terminant, signalons un fait singulier.

C'est la première fois, croyons-nous, que des élections communales ont lieu sans que le pays ait une loi municipale. Les 37,000 communes de France viennent de nommer des conseils sans savoir quelle sera leur durée et sous quelle législation ils devront vivre. La Chambre n'a voté qu'une partie de la loi municipale, celle qui concerne l'électorat; elle a réservé la seconde, celle qui concerne l'organisation même de la commune.

Comment espérer de bonnes élections dans un pays où rien n'est constitué, pas même la commune, où tout est livré au hasard et aux incertitudes du lendemain?

Il ne faut pas s'étonner du désordre d'en bas, quand l'impuissance est en haut, quand une Chambre souveraine depuis quatre ans n'a pas encore pu dire au pays quel serait son avenir et à quel régime serait confiée sa destinée.

L'ARMÉE.

LA RAGE DE DÉTRUIRE!

On lit dans le Figaro :

L'effet produit par le projet de loi sur les cadres dépasse ce que nous avons prévu nous-même. L'émotion a gagné les nations voisines, et nous avons en ce moment sous les yeux des articles de journaux étrangers et amis, qui se demandent où s'arrêtera le vertige de destruction qui emporte la France. « Le cas est véritablement extraordinaire,

» dit l'un d'eux. On y verrait comme le symptôme d'un mal terrible, qui pousse les peuples, à moitié anéantis, à l'anéantissement de ce qui leur reste. »

Devant ce tollé universel, la Commission s'est émue; elle se débat contre l'opinion publique, cherchant à rejeter sur d'autres le poids de ses propres œuvres... Mais non! qu'elle en garde et l'honneur et la responsabilité! Cette fois, c'est elle seule qui a tout fait, envers et contre le ministre de la guerre, le général Chareton, tous les généraux, tous les officiers, toute l'armée.

Certes, sur la question en elle-même, l'opinion était divisée: les uns demandaient le bataillon à quatre compagnies, les autres voulaient conserver ce qui existe. Mais, personne au monde n'avait eu l'inspiration de dire: on fera la transformation sans se soucier de la carrière des officiers; après avoir conservé les capitaines en second dans la cavalerie, on ne les admettra pas dans les compagnies d'infanterie, c'est-à-dire on jettera douze cents officiers à la suite; on brisera l'avancement de milliers de lieutenants et de sous-lieutenants, et on achèvera de porter le découragement dans le corps des sous-officiers. Cela, c'est bien l'œuvre de la Commission, son œuvre à elle, dont elle a seule la gloire!

Ce projet étant condamné à disparaître aussitôt après s'être montré, je demande aux hommes sans parti pris de le regarder bien vite, pendant qu'il est là sous leurs yeux, pendant qu'il vit encore!... comme une preuve terrible de ce que peuvent imaginer des citoyens animés des meilleures intentions, mais s'occupant de choses qu'ils ne connaissent pas.

Lorsqu'il y a trois ans, je disais que l'armée, après avoir été livrée à l'ennemi, allait être livrée aux hommes politiques, je ne croyais pas que les choses pussent en arriver là! Non, en vérité, je ne le croyais pas!

J'en appelle aux lecteurs du Figaro; qu'ils cherchent un militaire, un seul, partisan de ce projet! Dieu sait pourtant s'il a paru des milliers de volumes, d'articles, de discours sur la loi des cadres. On a tout dit, tout imaginé, tout inventé! Et des armées nouvelles, et des armées nationales, et des armées régionales, et des armées de lansquenets... armées qui pouvaient être plus ou moins raisonnables, mais qui enfin tenaient ensemble et reposaient sur une base... Mais, cherchez un projet, un seul, où on ait imaginé cette chose inouïe de tuer absolument l'avancement dans l'infanterie, après l'avoir en quelque sorte sauvegardé dans la cavalerie... Cherchez! vous ne le trouverez pas!

Eh bien, voilà ce que les députés de la commission viennent de faire; et ce qu'ils viennent de faire au moment même où les chefs de corps, désespérés, rendent compte du départ de tous leurs capitaines à vingt-cinq ans de service et du refus de tous les sous-officiers de se rengager!

Et voilà ce qu'ils viennent de faire pour quelques millions d'économies! Car, départ de la classe, brisement des cadres, désorganisation des régiments, tout cela vient de la même cause.

Et ce qui m'étonne, je l'avoue, c'est que les députés de la commission, au moment de voter de telles choses, au moment de signer une loi qui doit tuer la carrière de milliers d'officiers, ne se soient pas dit: nous allons d'abord abandonner nos appointements et demander à l'Assemblée de suivre notre exemple; car, avant d'en arriver à des

extrémités pareilles, avant de frapper une armée qui est notre unique salut depuis quatre ans, nous devons avoir accompli nous-mêmes tous les sacrifices possibles.

Maintenant, que les officiers d'infanterie se rassurent, je me hâte de le dire: cela ne se fera pas, cela ne peut pas se faire. Le gouvernement, le ministre de la guerre, nos généraux, tous sont contraires à ce projet. Il ne faut donc y voir que ce que signale le journal anglais, ce vertige qui s'empara d'une nation qui, après avoir vu détruire tant de choses par la guerre étrangère et la guerre civile, se met à se détruire elle-même, emportée par une sorte de sombre folie.

Cette folie a commencé au lendemain même du traité de paix, quand notre armée est revenue d'Allemagne, ayant perdu ses canons, ses fusils, ses forteresses, mais étant restée tout entière, avec ses admirables cadres et son admirable esprit. C'est contre cette folie ou plutôt contre cette rage de destruction, que M. Thiers a lutté seul, je le dis à son honneur, alors qu'elle portait le nom de « réorganisation de l'armée. »

Mais, hélas! il n'y a rien à faire; car, cette rage n'a pas de limites, comme elle n'a pas de but! Ce qu'il faut, à tout prix, c'est innover, changer, détruire! D'abord, faire de nous des Prussiens, nous faire parler allemand, anéantir l'esprit de corps, anéantir l'amour du métier, briser nos cadres, renvoyer tous nos anciens sous-officiers... Puis, à mesure qu'une chose est renversée, chercher ce qu'on peut abattre encore.

Que reste-t-il? ... des anciens sergents, des anciens caporaux? renvoyons-les!... Le corps d'officiers résiste?... Eh bien! plus de capitaines en second! plus d'adjudants-majors, plus de chefs d'escadrons, plus de lieutenants-colonels!

Que pourrait-on détruire maintenant? Il y a des costumes, des armes différentes, qui sont un sujet d'émulation et qui entretiennent l'esprit de corps: Zouaves et chasseurs à pied; chasseurs à cheval et hussards?... Eh bien! plus de distinction, plus d'uniformes, plus de drapeau, plus rien! Que tout soit bien pareil! Trente régiments de Cavalerie légère et cent soixante régiments de ligne, sans nom, sans distinction, aussi mal habillés, aussi mal contents les uns que les autres... Et que cette armée française, cette armée de feu, d'initiative et d'élan fonde et s'affaisse dans un immense ennui!

Mais ce qu'il y a encore de plus extraordinaire, c'est la façon dont cette destruction s'accomplit. J'ai toujours été l'ennemi de ces magnifiques théories, n'aimant les révolutions ni dans les Etats, ni dans les armées, et croyant, avec l'Angleterre, que si les réformes sont la vie des peuples, les révolutions en sont la mort. Mais enfin, je reconnais que, si on avait appliqué absolument un de ces systèmes, celui du général Trochu, par exemple, ou celui de M. Lahaussais, tout en courant de terribles chances cela aurait produit quelque chose qui avait un ensemble, une logique, une base; tandis qu'avec le parlementarisme français, les partisans des divers systèmes demandant chacun à détruire ce qui est, pour y mettre ce qu'ils ont imaginé, et les députés soumis chacun à une influence différente ne parvenant jamais à s'entendre, au lieu de jeter franchement la maison par terre, pour en construire une autre, on l'ébranle, on la secoue: les uns abattent le toit; les autres renversent un pan de muraille; ceux-ci précipitent les meubles par les fenêtres..., après qu'il tout

le monde se bat pour remplacer ce qui a été détruit, par des fragments de chacun des édifices proposés, ce qui produit la mosaïque la plus insensée et la plus lamentable qui se puisse imaginer.

Car, enfin, je le demande : Aujourd'hui que la vieille armée est détruite, y en a-t-il une autre à la place ? Qu'on nous la montre !

Et tout cela, c'est le parlementarisme ; c'est l'œuvre d'hommes qui ne veulent pas comprendre que, pour édifier, il faut une pensée unique ; et qu'en une pareille situation le seul rôle d'une Assemblée est, non pas de s'occuper directement des choses, mais de choisir un soldat, le plus distingué de tous : duc d'Aumale, Desvaux, Chanzy..., qui elle voudra, puis, après l'avoir choisi, le laisser faire, au lieu de mettre une succession d'hommes que l'on entrave les uns après les autres jusqu'à ce qu'on les ait renversés !

SAINT-GENEST.

Chronique générale.

La septième chambre a rendu son jugement dans l'affaire de la Banque territoriale d'Espagne.

MM. Fornerod, Alexandre Duvernois et Barré sont acquittés.

M. Clément Duvernois a été condamné à 2 ans de prison et 4,000 fr. d'amende.

M. Sauret à 4 ans de prison et 500 fr. d'amende.

MM. Rasetti et Caperon, par défaut, ont été condamnés à 5 ans de prison et 3,000 fr. d'amende.

On lit dans le Français :

Les renseignements que certains journaux continuent à donner sur les projets du gouvernement sont inexacts ou prématurés. Le ministère a dû sans doute commencer à délibérer sur la conduite à tenir. On a dû discuter sur l'opportunité et le contenu d'un message. Ce message devrait-il aborder ouvertement la question constitutionnelle ou s'en tenir surtout aux questions d'affaires ? Convient-il d'engager, aussitôt la rentrée, la discussion des lois organiques ou d'attendre quelques jours ? Il est bien certain que tous ces points devront être résolus avant la reprise de la session ; mais, jusqu'à présent, nous ne croyons pas qu'il y ait de parti arrêté. Il ne peut y avoir d'hésitation sur les principes et sur le but à atteindre, mais on peut débattre les voies et moyens.

On conçoit, d'ailleurs, qu'il importe beaucoup aux ministres, pour arrêter leur conduite, de se mettre en relation avec les représentants principaux des divers groupes parlementaires. Il est à espérer que ceux-ci, qui ont été retenus jusqu'ici en province par les élections municipales, vont se hâter de revenir. Nous ne craignons pas de dire qu'ils ne pourraient rester éloignés plus longtemps sans une négligence coupable. La décision sur la conduite à tenir ne regarde pas, en effet, seulement les hommes qui sont actuellement au pouvoir ; elle regarde le parti conservateur tout entier. Il importe donc que ses chefs naturels soient consultés, et qu'ils aient part à la délibération, comme ils auront part à l'action, une fois la campagne engagée.

Des notes viennent d'être demandées à chaque ministère sur la situation administrative pendant les vacances parlementaires.

Ces notes, — analogues à celles qu'on demandait autrefois pour le *Livre Bleu*, — fourniront des éléments pour la rédaction du message.

En même temps que l'Agence Havas et les journaux officieux affirment que M. Chevreul a retiré sa démission de directeur du Muséum d'histoire naturelle, les journaux radicaux déclarent que la démission est maintenue.

« Malgré deux lettres très-pressantes du ministre de l'instruction publique, dit le *XIX^e Siècle*, M. Chevreul persiste à se retirer. Ce savant illustre, à qui il ne manque aucun titre universitaire, a adressé à M. de Cumont une lettre dont voici le résumé :

« Quand un homme de mon âge et de ma valeur scientifique prend un parti, il le prend dans des conditions d'expérience et

de réflexions telles qu'il n'est pas exposé à revenir sur sa détermination. »

Les officieux, nuance Decazes, notamment la *Presse*, paraissent prendre gaillardement leur parti des embarras de M. de Cumont. Le ministre des affaires étrangères se préparerait-il à jeter à la mer son collègue de l'instruction publique ?

On lit dans l'Ordre :

Plusieurs journaux annoncent que M. Rouher revient aujourd'hui de Chislehurst, et qu'il est assigné à comparaître devant M. Delahaye, juge d'instruction, ainsi que plusieurs de nos amis, pour l'affaire du comité de l'appel au peuple.

Ces journaux nous paraissent inexactement informés. M. Rouher ne reviendra pas d'Angleterre aujourd'hui, et, quant à l'affaire du comité de l'appel au peuple, il est en effet assigné, mais comme témoin.

Le conseil municipal de Paris a repoussé une proposition de M. Mallet demandant l'ajournement de l'emprunt ; seuls les radicaux ont défendu et voté cette proposition.

Pendant la durée de son absence d'Alger, M. le général Chanzy a confié le commandement provisoire de la division d'Alger à M. le général Bressolles. M. le général Lebert, commandant la division de Constantine, est chargé de l'expédition des affaires militaires et indigènes.

On lit dans la France :

On parlait, hier soir, de nouvelles d'une certaine gravité reçues d'Algérie.

L'autorité militaire de notre colonie aurait saisi une correspondance révélant les préparatifs d'une nouvelle tentative de soulèvement.

À la suite de cette découverte, on aurait arrêté le chef des Haras-Chesagas, tribu voisine de Tiaret.

On lit dans le même journal :

L'Académie de médecine a tenu hier une courte séance publique.

Après le dépouillement de la correspondance, elle a entendu la lecture d'un important et très-intéressant travail du docteur Jaccoud sur une épidémie du typhus qui s'est déclarée à bord de la *Gironde*, qui ramenait dernièrement de Rio de Janeiro en France le savant praticien. Le docteur Jaccoud attribue la cause de la maladie à des peaux mal préparées qui faisaient partie du chargement du navire. Il y a là une question d'hygiène navale, dont on comprend toute l'importance.

Après cette lecture, l'Académie s'est formée en comité secret pour la suite de la discussion du rapport de M. Chauffard sur les modifications à apporter à son règlement et à sa constitution.

On écrit de Versailles à l'Agence Havas :

Par décret, le maire et les deux adjoints de la ville de Melun ont été révoqués pour avoir signé la pièce suivante, le gouvernement étant résolu à ne pas tolérer que ses agents participent à des manifestations radicales :

Aux électeurs.

Électeurs de Melun,

Les derniers scrutins pour le conseil général n'ont point suffi pour démontrer à la réaction que la ville de Melun marche d'un pas de plus en plus ferme à l'établissement de la République.

En vain on vous dit : « Pas de politique dans le scrutin communal !... »

Nous répondons au contraire :

On ne vous convoque pas pour nommer une nouvelle Assemblée nationale, eh bien ! faites comme aux dernières élections pour le conseil général, saisissez l'occasion de manifester votre opinion.

Si, cédant à des influences personnelles, vous aliez égarer vos votes sur ceux qui, il y a un mois, combattaient les candidatures républicaines à Melun et qui, contrairement à leur passé, prennent aujourd'hui l'épithète de « républicains conservateurs, »

soyez sûrs que, dès le lendemain, l'opinion publique dirait :

« La ville de Melun, acquise à la République depuis 1871, vient de faire un pas en arrière. »

En apparence, ce seraient des républicains dits « conservateurs » qui triompheraient ; en réalité, ce serait la réaction qui se réjouirait !

De la conciliation ! nous l'avons offerte il y a trois ans ; elle a été repoussée dédaigneusement par ceux-là mêmes qui la réclament aujourd'hui.

Électeurs !

Si vous nous accordez de nouveau vos suffrages, à nous qui sommes aussi républicains conservateurs et l'avons toujours été, notre ville, prospère aujourd'hui, sera prospère demain, et vous aurez une fois de plus affirmé la République.

(Suivent les signatures.)

On écrit de Lunel à l'Union nationale de Montpellier, au sujet des élections municipales de dimanche :

Dès le matin, et conformément au mot d'ordre donné la veille au soir, dans une réunion privée, par le chef du parti radical, la salle du vote était envahie par les hommes de ce parti, se pressant à voter, et ceux qui avaient voté le matin avaient mission de faire bonne garde dans l'après-midi pour entraver, autant que possible, la marche des électeurs conservateurs.

Cette tactique, préméditée d'avance, exécutée avec une ponctualité toute républicaine, aboutit au résultat désiré.

Ici, c'étaient les fiers à bras du parti obscurantiste les abords de la mairie, l'escalier ou la porte de la salle du vote, et jouant des bras pour barrer le passage, lequel ne s'ouvrait que pour les amis et les purs.

À côté, c'étaient des quolibets, des insultes, des mots les plus grossiers à l'adresse de ceux qui, à force de persévérance, d'énergie, de courage, étaient parvenus à surmonter les obstacles.

Là-haut, dans la salle, le tumulte, le bruit, le désordre, la confusion étaient à leur comble. Plusieurs fois, le président dut faire évacuer la salle, et le temps perdu pour cette opération, en adressant des admonitions, était autant de gagné pour ceux qui, ayant voté, ne voulaient pas permettre aux autres d'en faire autant.

Il est des électeurs, et en bon nombre, qui, après s'être présentés jusqu'à cinq fois, avaient dû décidément battre en retraite.

Ajoutons que tel électeur n'ayant pas le droit de voter, quoique inscrit sur la liste et ayant subi une condamnation de six mois de prison pour vol, venait à son tour tenir le bureau en échec, et que tel autre condamné pour le même motif et radié des listes venait aussi insulter grossièrement le secrétaire.

On était arrivé, dans ces conditions, à un moment où, le scrutin devant être fermé à cinq heures, plus de six cents électeurs n'avaient pas encore exprimé leur vote.

Le bureau se trouvait dans l'alternative ou d'user de toutes les ruses de la loi, au risque de collisions toujours regrettables, quoique justifiées, surtout après une si grande longanimité, ou bien de suspendre le vote.

Cette dernière mesure lui parut la plus sage, parce qu'elle sauvegardait les intérêts des six cents électeurs et plus qui voulaient voter, et il n'est pas un homme de sens à Lunel qui ne l'ait complètement approuvée.

Le *Soleil* croit que le cabinet restera sans modifications jusque après les vacances de Noël. Les questions constitutionnelles seraient ajournées jusque-là.

La *Gazette de France* résume une de ses controverses sur la souveraineté du peuple par quelques paragraphes que nous citons :

« C'est l'éternelle erreur de toutes les usurpations de croire qu'elles pourront obtenir qu'à partir d'elles le droit et l'hérédité reprendront leur cours et leur empire. »

« Napoléon I^{er} avait décidé, une fois pour toutes, l'hérédité dans sa famille. »

« Louis-Philippe I^{er} avait décidé, une fois pour toutes, l'hérédité dans sa famille. »

« Napoléon III avait décidé, une fois pour toutes, l'hérédité dans sa descendance. »

« C'était au nom de la souveraineté du peuple que tous croyaient pouvoir ne tenir aucun compte des lois d'hérédité antérieures. » Nous connaissons cette logique qui consiste à réclamer rigoureusement l'application des lois qu'on vient de créer sur la ruine de celles qu'on a violées et détruites par les révoltes.

« Tous les voleurs aussi voudraient que la propriété qu'ils ont dérobée devint désormais inviolable et sacrée entre leurs mains. »

« Que les hommes qui appartiennent au grand parti de l'ordre ne s'égarent pas dans une question aussi fondamentale. Le droit de suffrage est légitime, quand on le maintient dans les limites que lui assigne son origine. Son extension ne peut toucher son caractère et ses effets. Il est universel en Prusse, et il pourrait être également universel en France sans danger ; mais il ne faut admettre à aucun prix, sous aucun prétexte, par aucune considération, que les citoyens, pris comme individus et formant des majorités, puissent s'attribuer la souveraineté, et, au nom de cette prétendue souveraineté, se croire le droit de renverser les lois fondamentales antérieures du royaume et d'en établir d'autres, une fois pour toutes. »

La thèse de la *Gazette* est la thèse du droit fondamental, imprescriptible, de toute société.

Les sophistes révolutionnaires en soutiennent une autre, la thèse de Rousseau, qui fut celle de Jurieu et de tous les sectaires sortis des révoltes du seizième siècle, à savoir que le peuple est souverain, c'est-à-dire qu'il fait le droit, et que, faisant le droit, il n'a pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes.

C'est la thèse de la subversion indéfinie : c'est le droit de la barbarie.

Etranger.

Un brouillard, comme on n'en avait jamais vu, enveloppe depuis samedi la ville de Londres. Il est si intense qu'il est presque impossible de le respirer.

ESPAGNE.

Le décret d'amnistie pour les délits de presse, qui a été publié ces jours derniers à Madrid, a eu en réalité pour objet de faciliter la mise en liberté des directeurs des deux journaux la *Prensa* et la *Bandera española*, qui étaient emprisonnés par suite d'un incident qu'il faut rappeler.

La *Prensa* ayant publié un article contre le décret dictatorial qui a organisé la milice provinciale, et la *Bandera española* ayant reproduit cet article, le capitaine général de Madrid fit incarcérer les directeurs des deux journaux, MM. Rojo Arias et Banon, et les défera au conseil de guerre.

À ce sujet, un conflit s'éleva au sein du conseil des ministres.

Deux des ministres, MM. Sagasta et Ulloa, protestèrent contre l'acte arbitraire commis par le général Primo de Rivera, et le conseil donna immédiatement l'ordre au capitaine général de relâcher les prisonniers ; mais cet ordre ne fut pas exécuté, grâce à l'opposition qu'y fit le ministre de la guerre.

Une crise ministérielle semblait imminente lorsqu'a paru le décret d'amnistie. MM. Rojo Arias et Bonon ont été mis en liberté, et avec eux M. Santa-Maria, directeur de la *Igualdad*.

ALLEMAGNE.

La *Pall Mall Gazette* a reçu la dépêche suivante de Berlin :

« La loi sur le landsturm modifiée par la commission spécialement nommée ad hoc, tout en permettant que le contingent du landsturm soit, en certains cas, incorporé dans la landwehr, limite très-positivement l'emploi du landsturm au cas d'invasion du pays par des armées étrangères ou aux circonstances où ces invasions seraient imminentes. »

Cette dernière clause annule l'effet de la restriction que la commission a fait semblant d'introduire dans le projet pour satisfaire l'opinion publique. En fait, le gouvernement obtiendra tout ce qu'il désire.

Ici, on fait une réserve sans efficacité pratique. C'est l'inverse de ce qui se passe au sujet de la loi sur les Banques, pour la-

quelle le gouvernement paraît se laisser forcer la main par ses compères du Parlement. Mais le résultat est toujours le même. Le pouvoir aura son landsturm incorporable dans la landwehr et sa Banque d'empire.

Toujours de nouveaux faits de persécution religieuse à signaler dans tous les pays réunis à l'empire :

On écrit de Guebwiller au *Moniteur de la Moselle*, de Metz, du 24 novembre :

« Avant-hier, M. le directeur d'arrondissement a prévenu le supérieur de l'école des frères, à Guebwiller, que, par ordre de l'autorité, cette école sera fermée à dater de lundi 23 novembre. Cette mesure a produit une grande sensation dans notre ville, car l'école des Frères était fréquentée et comptait environ 300 élèves. »

Le gouvernement badois continue, en particulier, à se signaler :

Chronique Locale et de l'Ouest.

C'est aujourd'hui, au moment où nous mettons sous presse, qu'a lieu la sépulture du jeune Pasquier, tué si tristement dans une chute de cheval.

L'hiver se présente déjà comme devant être rigoureux. Pendant plusieurs nuits, le thermomètre est descendu de 2 et 3 degrés au-dessous de zéro. Hier, la neige a tombé toute la journée, et la campagne est maintenant cachée sous un manteau blanc.

Aujourd'hui le vent est retourné au nord et nous présage de nouveaux froids.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Ainsi que nous l'avons annoncé il y a quelques jours, la soirée musicale offerte à MM. les souscripteurs par la musique municipale aura lieu le dimanche 29 novembre, à huit heures du soir, dans la grande salle de la Mairie.

Quelques amateurs de notre ville ont bien voulu prêter leur concours à cette petite fête qui promet d'être charmante.

Le programme qui sera exécuté prouve que la musique municipale a tenu à honneur de choisir parmi son répertoire les morceaux susceptibles d'avoir de l'attrait pour les nombreux amateurs de la ville de Saumur.

La soirée commencera par l'ouverture du *Droit des Seigneurs*, que nous avons eu le plaisir d'entendre une première fois le jour de la Sainte-Cécile.

Ensuite, le *Danube bleu*, cette valse de Strauss qui a fait les délices de la capitale pendant quelques années, et a déjà été exécutée par la musique municipale dans plusieurs de ses concerts, ainsi qu'à Angers, au dernier grand festival.

Après ces morceaux, MM. les amateurs, dont nous regrettons de ne pouvoir citer les noms, voudront bien se faire entendre. Ce sera un attrait de plus pour le public d'élite convié à cette soirée musicale.

Vendra ensuite *Star of England*, polka pour piston solo, dont l'écho est venu frapper nos oreilles au concert qui a été donné sur la Loire à l'occasion des courses.

Puis, *Brise de mai*, la charmante mazurka que, malgré la saison, chacun entendra avec plaisir.

Ici, nouvel intermède par MM. les amateurs.

Le *Tage*, ravissant boléro de E. Marie, exécutée par la musique municipale, terminera la soirée.

Louis Testron, âgé de 44 ans, était, le 24 novembre, vers 9 heures du matin, occupé à casser de la pierre avec son cousin Raimond, âgé de 26 ans, à la carrière de Paneroux, commune de Méron.

Ce dernier avait apporté un fusil à deux coups pour tirer quelque gibier, et avait placé l'arme chargée sur un tas de pierres. Apercevant un canard qui venait de passer à portée d'eux, dans la plaine, Raimond dit à Testron : « Vite, donne le fusil. »

Testron saisit l'arme par le canon avec la main gauche, de telle façon que l'un des coups partit et que toute la charge vint l'atteindre au bras droit à hauteur du coude.

Testron fut transporté à l'hôpital de Montreuil-Bellay, et l'amputation du bras, ju-

gée nécessaire, fut faite immédiatement par le docteur Guillot.

A Cholet, sur 27 conseillers municipaux à élire, 24 ont été élus. Il y aura dimanche scrutin de ballottage pour les 6 autres.

Parmi les élus se trouvent dix candidats de la liste opposée à la liste municipale et conservatrice. Les onze autres appartiennent à cette dernière liste.

UNE VICTIME DE LA PROPAGANDE ÉLECTORALE.

Nous lisons dans le *Nouvelliste d'Angers* : « Le sieur Leduc, Louis, âgé de 38 ans, commissionnaire de l'établissement des mines de Layon-sur-Loire, a été trouvé pendu dans sa mansarde le 20 novembre dernier. »

Ce malheureux est une triste victime de ces dernières agitations politiques qui, trop souvent, apportent le découragement et la désillusion parmi les populations des villes et des campagnes.

Leduc avait été enrôlé par le comité républicain, lors de l'élection Maillé, pour colporter dans le pays le fameux *Catechisme électoral*. Poursuivi pour le délit de colportage, il avait été condamné à l'amende et aux dépens, et, malgré les promesses du comité républicain, qui, paraît-il, s'était engagé à prendre ces frais à sa charge dans le cas où il aurait été pris en flagrant délit, il avait été obligé bel et bien de payer.

Depuis cette condamnation, Leduc était dans une exaltation continuelle; vendredi dernier, en revenant de Chalonnes faire les commissions de l'établissement, il parla assez vivement avec sa femme des élections qui devaient avoir lieu dimanche, des listes de candidats qui circulaient dans le pays, et revint avec beaucoup d'animation sur la condamnation dont il avait été victime.

Après son repas, il monta dans sa chambre, et c'est quelques heures après que, ne le voyant pas descendre, sa femme monta et le trouva pendu.

Toutes ces questions de politiques et d'élections avaient troublé la tête du pauvre homme, et il n'avait jamais pu pardonner au comité républicain de l'avoir abandonné malgré ses promesses. »

Hier soir, au Grand-Théâtre d'Angers, *Mignon* a été représenté pour la seconde fois avec M^{lle} Marie René. L'autre semaine, l'œuvre d'Ambroise Thomas avait eu pour principale interprète M^{lle} Martrelli, que nous avons applaudie à Saumur, dans le *Chalet*, il n'y a pas encore quinze jours. Cette jeune artiste venait d'obtenir beaucoup de succès non-seulement dans *Mignon*, mais aussi dans le *Nouveau Seigneur de village*, et la presse angevine lui avait adressé les éloges les plus flatteurs. Aujourd'hui, vu son état de santé, M^{lle} Martrelli se trouve forcée de quitter la scène. Le *Journal de Maine-et-Loire* d'hier publie à ce sujet les lignes suivantes :

« Nous apprenons avec peine que M^{lle} Martrelli, notre excellente et si sympathique dugazon, dont l'indisposition semblait terminée, a éprouvé hier matin une rechute des plus graves, si bien que M. le directeur du Grand-Théâtre a dû aviser à son remplacement définitif et immédiat. »

M. Emile Marck, — en homme prévoyant et afin de ne pas arrêter les représentations commencées — avait déjà fait venir M^{lle} Marie René, première dugazon des théâtres de Rouen et de Bordeaux, si chaleureusement et si justement applaudie dimanche dernier dans *Mignon*. Le public n'aura donc point à souffrir dans ses plaisirs... »

CHEMIN DE FER DE CLISSON VERS CHOLET.

Une enquête, dont la durée est fixée à un mois, est ouverte à partir du 24 novembre courant dans le département de Maine-et-Loire, sur l'avant-projet d'un chemin de fer de Clisson à Cholet.

Pendant toute la durée de cette enquête, les pièces de cet avant-projet resteront déposées à la préfecture, bureau des travaux publics et au secrétariat de la sous-préfecture de Cholet, où il pourra en être pris connaissance tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de une heure à trois heures de l'après-midi; les personnes intéressées pourront en outre y consigner leurs observations sur un registre ouvert à cet effet.

Les Chambres de commerce et les Chambres consultatives des arts et manufactures

des villes intéressées à l'exécution des travaux sont appelées à délibérer et à exprimer leur opinion sur le tracé proposé.

Le 28 décembre prochain, une commission, composée de 12 membres, se réunira à l'hôtel de la Préfecture, à 4 heures de l'après-midi, pour examiner les dispositions consignées au registre d'enquête, entendre les ingénieurs des ponts-et-chaussées, et après avoir recueilli tous les renseignements utiles, donner son avis motivé tant sur l'utilité du projet que sur le tracé proposé.

M. le Préfet d'Indre-et-Loire a reçu la lettre suivante :

Tours, le 23 novembre 1874.

Monsieur le Préfet,

À la suite du scrutin d'hier qui nous exclut du conseil municipal, nous avons l'honneur de vous adresser nos démissions de maire et adjoints.

Veillez agréer, etc.

Signé : Eugène GOUIN.

MAGAUD-VIOT.

A. CHEMALLE.

En informant les électeurs de Tours de cette détermination, la municipalité leur en donne par la voie des journaux l'explication suivante :

Tours, 23 novembre 1874.

Messieurs et chers concitoyens,

Le résultat du scrutin d'hier ne nous ayant pas donné la majorité nécessaire pour entrer au Conseil municipal, nous ne croyons pas pouvoir conserver les fonctions de maire et d'adjoints que nous n'avions acceptés qu'avec la double investiture du suffrage des électeurs et du choix du gouvernement.

Nous adressons nos remerciements les plus vifs à ceux qui, depuis longtemps, nous ont donné tant de témoignages de confiance et d'estime, à ceux surtout qui nous sont restés fidèles hier, et nous déclarons renoncer de la manière la plus formelle à toute candidature pour le second tour de scrutin.

Agréer, Messieurs et chers concitoyens, l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Eugène GOUIN.

MAGAUD-VIOT.

A. CHEMALLE.

MM. Louis Auvray, Avisseau, Bataille, Bonnichon, Brizard, Bry, Amédée Chamberbert, Cormier, Dupuy, Galpin, Gérard, Guérin, Leduc-Duruisseau, Mahoudeau, Paul Mame, Rouillé-Courbe, Louis Roze, retirent leur candidature pour l'élection de dimanche prochain.

Un affreux malheur est arrivé à Jazeneuil (Vienne), pendant la nuit du 22 au 23 courant. Vers quatre heures du matin, un domestique du nom de Rignet s'aperçut que le feu était dans une maison du village de Jazeneuil, habitée par le nommé Doublet, vieillard de 76 ans.

On appela aussitôt du secours, on enfonça la porte de la maison, mais il était impossible de pénétrer dans l'intérieur qui était tout en flamme. Quant on put y entrer, tout ce qu'elle contenait avait été brûlé et le malheureux vieillard gisait entièrement carbonisé au milieu des débris de son lit. Il est probable qu'ayant laissé sa chandelle allumée près de son lit, elle y aura mis le feu et que lui-même a été ainsi victime de son imprudence.

On sait qu'il existe actuellement des règlements obligeant les aubergistes et logeurs en garni à tenir un registre indiquant les noms et professions de tous les voyageurs. Le gouvernement considère que cette législation est insuffisante, et le projet de loi qu'il vient de préparer apporte les innovations suivantes :

Aux termes de ce projet, toute personne tenant un hôtel, une auberge ou une maison garnie, devrait se pourvoir de la permission préalable de l'autorité administrative qui pourrait, d'ailleurs, ordonner ensuite la fermeture de ces établissements, soit après une condamnation pour infraction aux règlements, soit par mesure de sûreté publique. Ces mesures s'appliqueraient aussi bien aux grands hôtels qu'aux plus modestes maisons garnies.

Pour toutes les villes de France, c'est le préfet de police qui serait chargé de faire exécuter ces règlements. Des condamnations

à l'amende et à l'emprisonnement pourraient être prononcées contre les délinquants.

La plus grave des innovations serait la suivante : Tout individu qui se serait fait inscrire sous un faux nom sur les registres encourrait une amende de 5 à 200 francs et pourrait même être condamné à un emprisonnement de 5 jours à 3 mois. Ce projet soulèverait, dit-on, de vives protestations au conseil d'Etat.

Dernières Nouvelles.

ESPAGNE.

Voici les dépêches communiquées par l'Agence Havas :

Hendaye, 25 novembre.

Un corps de troupes carlistes a attaqué ce matin, à la pointe du jour, les positions de San-Marcial. Il a été repoussé avec pertes.

Un autre corps carliste a commencé un feu très-vif contre Irun. La garnison répond par l'artillerie. Les assiégeants ont de nouveau contourné la ville. En plusieurs points ils ne sont qu'à 500 mètres des murs de la place.

Madrid, 25 novembre, soir.

Le général carliste Dorronsoro a ordonné aux municipalités du Guipuzcoa d'imposer aux libéraux une contribution de cinquante francs par habitant. Il a autorisé les carlistes à rebâtir leurs maisons écroulées avec les matériaux appartenant aux libéraux.

Madrid, 26 novembre.

La *Gaceta* publie la dépêche suivante, en date d'Irun, 25 novembre, dix heures du matin :

« Les carlistes ont attaqué les hauteurs de San-Marcial, près d'Irun; ils ont été repoussés, essuyant de grandes pertes. »

De son côté, l'agence carliste communique la dépêche suivante :

Vera (Navarre), 26 novembre.

(Officiel.) — Trois compagnies de carlistes ont détruit hier les travaux des républicains devant San Marcial. Le combat a été acharné; nous avons fait une centaine de prisonniers et pris autant de fusils.

Irun est de nouveau sérieusement menacée. Des habitants d'Hernani confirment le projet de nos ennemis d'abandonner cette ville, trop près de Tolosa, pour ne pas succomber inévitablement.

Ni Moriones, ni Laserna, ne songent à débloquent Pampelune, qui manque de tout.

Le roi Charles VII est à Tolosa, plus acclamé que jamais, à cause de son grand courage pendant notre dernière bataille.

Pour les articles non signés : P. GONZ.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 30 novembre 1874.

Avec le concours de M^{lle} Marie RENÉ,

Première dugazon des théâtres de Bordeaux, Rouen, etc.

Pour la première fois à Saumur,

MIGNON

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique d'Ambroise THOMAS.

M^{lle} Marie René remplira le rôle de *Mignon*.

Mignon sera représenté avec les additions, les changements et le dénouement nouveau introduits par M. Ambroise Thomas à la dernière reprise de son œuvre au théâtre de l'Opéra-Comique.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/2.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o.

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le *Dictionnaire de la langue française*, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 94^e fascicule, SAN à SCI, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements,

oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castille, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation

d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shortland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n° 62,913.

Valgorge (Ardèche), 19 octobre 1863.

La Revalésière est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce

à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie. MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. — Les Biscuits de Revalésière en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tassés, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 francs. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicière, rue Saint-Jean ; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans ; M. Besson, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 NOVEMBRE 1874.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % j. 1 ^{er} juin. 72.	61	65	»	02	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	670	»	»	7 50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	453	75	3 75	»
4 1/4 % j. 1 ^{er} mars.	88	75	»	»	Crédit Mobilier.	360	»	»	1 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	678	75	6 25	»
4 % j. 22 septembre.	78	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	550	»	»	»	Société autrichienne, j. janv.	692	50	10	»
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	»	Est, jouissance nov.	503	75	»	1 25	OBLIGATIONS.				
Emprunt 1872.	98	07	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	875	»	»	5	Orléans.	301	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	222	»	»	»	Midi, jouissance juillet.	640	»	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	294	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	436	25	1 25	»	Nord, jouissance juillet.	1075	»	»	»	Est.	293	»	»	»
— 1865, 4 %.	472	50	»	10	Orléans, jouissance octobre.	851	25	»	6 25	Nord.	304	50	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	301	50	»	25	Ouest, jouissance juillet.	559	50	»	2 50	Ouest.	292	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	274	»	»	1	Vendée, 250 fr. p. j. nov. juill.	905	»	»	»	Midi.	294	25	»	»
Banque de France, j. juillet.	3895	»	»	5	Compagnie parisienne du Gaz.	790	»	»	5	Deux-Charentes.	261	50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	445	»	»	»	Société immobilière, j. janv.	43	»	»	»	Vendée.	248	75	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	462	50	2 50	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	217	50	2 50	»	Canal de Suez.	487	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	345	»	»	»										
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	830	»	»	»										

Etude de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE BELLE PROPRIÉTÉ VIGNOBLE

Située au Petit-Puy,

A un kilomètre de Saumur,

Ayant une vue magnifique

Sur la Loire et la Vallée de la Loire.

MAISON D'HABITATION TRÈS-COMFORTABLE

Avec Jardins, Terrasses, Charmilles,

Vastes et nombreuses servitudes,

TERRES ET PRÉS

CINQ CLOS DE VIGNE

Vins de 1^{re} qualité (coteaux de Saumur).

Contenance totale : NEUF HECTARES.

NOTA. — Les clos pourront être divisés ou vendus séparément.

S'adresser, pour traiter, à M^r ROBINEAU, notaire à Saumur. (594)

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON et JARDIN de 22 ares, à Saumur, rue de la Basse-Île, occupés par Alexandre Allouy et Auguste.

S'adresser à M^{me} PELLÉ, montée du Fort, ou à M^r CLOUARD. (595)

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable. En l'étude de M^r CLOUARD, Le dimanche 13 décembre 1874, à midi.

Trente-trois ares, vigne, aux Galmoisies; douze ares, vigne, au Perreau; douze ares, vigne, aux Landes, commune de Saumur.

S'adresser à M^r CLOUARD. (584)

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable. En l'étude de M^r CLOUARD, Le dimanche 20 décembre 1874, à midi.

Quatre morceaux de vigne, aux Mailgrolles, commune de Saumur, contenant ensemble 71 ares. S'adresser à M^{me} PORTVIN, rue du Portail-Louis, 31, ou à M^r CLOUARD.

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, UNE MAISON Située au bourg et commune de Villebernier.

Écurie, jardin. S'adresser à M. Henri MARÉCHAL, huillier, qui l'occupe, ou à M^r CLOUARD.

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^r CLOUARD, notaire, Le dimanche 29 novembre 1874, à une heure de l'après-midi.

UNE MAISON

Comprenant quatre chambres et un grenier, avec cour et jardin, au Petit-Puy, commune de Saumur, joignant la route, M. Granger et M. Latreille, et appartenant à M. Picard, plâtrier.

Fermage annuel : 225 francs ; mise à prix : 1,200 francs. (563)

A VENDRE

UNE MAISON Située à Saumur, rue de la Chouetterie.

Avec cour, remise, écurie, cave et puits. S'adresser à M^{me} veuve GOISLARD, à la Gueule-du-Loup. (589)

Etude de M^r LAUMONIER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 29 novembre 1874, à midi.

En l'étude,

DE PLUSIEURS PARCELLES DE TERRES, VIGNES ET BOIS

Sises commune de Souzay.

Contenant en totalité trois hectares quatre-vingt-quatorze ares trente-quatre centiares, et appartenant à M^r Fouquet et à M^{me} veuve Champneuf.

Pour le détail des parcelles, voir les placards affichés. S'adresser au notaire. (571)

Etude de M^r LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON

A Saumur, rue du Temple, 17.

Etude de M^r MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, Le dimanche 29 novembre 1874, à midi.

En l'étude de M^r MÉHOUS, notaire à Saumur.

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Courcouronne, n° 12, ancien 10.

Composée : au rez-de-chaussée, de deux pièces ; même distribution au second ; grenier et mansardes sur le tout ; cave au-dessous de la maison ; cour couverte, terrasse, pompe, lieux d'aisances.

Revenu annuel : 600 francs.

Mise à prix : 7,000 francs.

Toutes facilités de paiements.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^r MÉHOUS, notaire.

Etude de M^r A. GUERET, notaire à Brain.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

UNE

BELLE PROPRIÉTÉ

Située à la Chaussée, commune de Brain-sur-Allonnes et, par extension, commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, comprenant une maison de maître en parfait état, vastes servitudes, serre, jardin clos de murs, pièce d'eau et avenue, sur la grande route de Saumur à Bourgueil ; deux corps de ferme, avec terres labourables, prés et vignes ; le tout contenant environ 25 hectares.

Pour traiter, s'adresser à MM. Du Bois et MASSE, propriétaires au Vieil-Baugé, DAUBET, expert à Allonnes, et, pour tous renseignements, à M^r GUERET, notaire. (586)

Soivant acte sous signatures privées, en date, à Saumur, du 30 octobre 1874, enregistré à Saumur, le 14 novembre 1874, volume 19, numéro 60, par M. le receveur, qui a perçu les droits ;

M. Ballu, imprimeur à Angers, et M. Bignoneau, imprimeur, demeurant à Saintes, en ce moment à Saumur,

Ont formé entre eux une société en nom collectif, sous la raison sociale : Ballu et Bignoneau, ayant pour objet l'exploitation de la lithographie et de la typographie. Ladite société commencera le 1^{er} novembre 1874 et finira le 1^{er} novembre 1884.

Le siège de la société est fixé à Saumur, rue Cendrière, n° 6. Chacun des associés aura la signature sociale : Ballu et Bignoneau.

L'apport social est de 2,545 francs.

Extrait conforme aux articles 42 et 45 du Code de commerce.

AVIS

La liquidation de papiers peints de la maison NAY-CHATILLON étant terminée, les quelques marchandises restant en magasin seront vendues avec un rabais considérable. (573)

AVIS.

M. ANTOINE CLAVEAU, maître de carrières à Saumoussay, commune de Chaée, prévient les négociants qu'il ne paiera pas les dettes que pourrait contracter la dame LOUISE LEQUIPE, sa femme. (574)

Mercerie, Rubanerie, Ganterie, Bonneterie.

SARGET-GIRAULT

5, Place du Marché-Noir, 5, SAUMUR.

Grand assortiment de laines à tricoter (ce qui se fait de plus beau), rayées, bleu ponceau, solferino, et un très-joli choix de nuances nouvelles ; la pelote de 50 grammes. 30
Laine mousse, la pelote de 25 grammes. 65
Ruban faille noir, pure soie, largeur 58 millimètres, le mètre. 2 95
Ruban noir pour ceintures et ruban blanc pour ceintures de mariées, qualité cuite, très-brillante, largeur 18 centimètres, le mètre. 2 95
Fil Broock et fil à la tête de cheval, J. T. P. F., la boîte de 12 bobines, 6 fr. 40 c. ; la bobine de 500 yards. 95
Fontards blancs brochés, tout soie, 45 centimètres carrés (belle qualité). 2 45
Fontards blancs brochés, tout soie, 70 centimètres carrés (belle qualité). 1 45
Cravates Lavallière, Surah, unies et fantaisie. 1 15
Vainqueur de Jean-Vincent Bully, le flacon. 1 50
Eau de Cologne de Jean-Marie Farina, le flacon. 1 40
Lait d'Iris, L. T. Pivert, le flacon. 1 90
Eau de Lubin, le flacon. 2 40
Eau dentifrice du docteur Pierre, le flacon de 3 francs. 584

Dépôt de l'huile de la Providence, distinguée des autres huiles par son incontestable supériorité, due à ses qualités hygiéniques et bienfaisantes ; le flacon, 1 fr. 20 ; le 1/2 flacon, 60 centimes.

Saumur, imprimerie de P. GODET.